

**Séance du 09 Février 2022 à 18h00**

**DELIBERATION N° 2022\_03**

**Objet : Appel à projets CITEO sur l'Extension des consignes de Tri**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de février à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC des Coteaux Bordelais</b>				<b>CDC Convergence Garonne</b>			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame MOULIA		Monsieur JOINEAU	Ex	Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	Ex	Madame LHOMET	X	Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE	Ex	Madame DU TEIL		Monsieur RIBEAUT	Ex	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU		Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	X	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	X	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		<b>CDC du Secteur Saint-Loubès</b>			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
<b>CDC de Castillon Pujols</b>				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE		Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	X	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX		Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	Ex	Madame DA COSTA	
<b>CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers</b>				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame ORNON	
Madame REVAULT		Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		<b>Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers</b>			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN		Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		<b>CDC du Créonnais</b>			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	X	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	X	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	X	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	Ex	Madame RACHINEL	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	Ex	Monsieur SUBERVIE	Ex
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER	Ex	Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM  
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire

Pouvoirs :

Monsieur COTSAS donne pouvoir à Monsieur LAMAISON  
Madame CHIRON-CHARRIER donne pouvoir à Monsieur AUBY  
Monsieur RIBEAUT donne pouvoir à Monsieur PUJOL  
Monsieur JOINEAU donne pouvoir à Madame DOREAU  
Madame FAVRE donne pouvoir à Madame BAGOLLE

**Secrétaire de Séance :** Madame Sylvie CARLOTTO

<b>Nombre de membres</b>	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 33	
<i>Suffrages exprimés</i> 38	<i>Pour</i> 38	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	03 février 2022		

Conformément à la loi la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 31 juillet 2022.

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur BUISSERET

**Ayant entendu Monsieur BUISSERET, Vice-Président en charge du Centre de tri et des consignes de tri** exposer ce qui suit :

L'obligation de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, prévue par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, intervient au 31 décembre 2022.

Les Extensions de consignes de tri vont permettre de simplifier le geste de tri et par là-même de gagner des trieurs supplémentaires : + 30% en volume collecté, + 10% en tonnes collectées représentant + 2 à 3 kg/ hab de papiers et emballages collectés sur l'année de mise en service.

Ces augmentations de volume et de tonnages, vont engendrer des changements dans les tournées de collecte et au niveau de la taille des bacs ce pour garantir le volume suffisant pour contenir les nouveaux emballages.

Pour mettre en œuvre ce vaste projet, un plan d'actions et de communication seront également déployés.

Afin de soutenir les collectivités dans ce passage aux extensions des consignes de tri, CITEO (éco-organisme papiers et emballages) demande aux collectivités à compétence collecte de répondre à un Appel à Projets ECT, dont la dernière phase est en cours. Un dossier de réponse doit être rempli et soumis à sélection avant le 25 février 2022.

Ce dossier de réponse doit mettre en avant :

- Un état des lieux de notre système de collecte et pré-collecte pour anticiper les

évolutions à réaliser,

- Les actions envisagées pour le passage en ECT dont le plan de communication
- La réalisation d'outils indispensables pour la communication :
  - o Courrier d'information aux habitants avec mémo tri et calendrier de collecte
  - o Communication sur tous les médias de la collectivité et des communes et EPCI membres
  - o Infos presse et autres médias locaux
  - o Adhésivage des bacs avec des nouvelles consignes

Si le dossier est sélectionné, les soutiens potentiels sont les suivants :

- ❖ Soutien à la tonne pour les emballages plastiques, passage d'un soutien actuel de 600€/tonne à 660€/tonne, soit une estimation de + 55 800€ de soutiens
- ❖ Soutien sur les leviers d'optimisation :

Le levier « Amélioration de la collecte de proximité » s'appuie sur la densification des bornes à verre. Le diagnostic de l'étude refonte fait état d'un manque de 90 bornes sur le territoire avec un potentiel de gain de +3 à + 4 kg/hab de collecte de verre. Ce levier sera activé sur les années 2022 et 2023 avec un chargé de mission sur le terrain.

La mise en œuvre de ce levier d'optimisation pourrait potentiellement permettre un soutien supplémentaire de 120k€ maximum.

Il est demandé au comité syndical de délibérer sur la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri et d'optimisation de la collecte et d'autoriser le Président à signer le contrat de financement.

**Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

### **Article 1**

D'autoriser le Président à mettre en œuvre ce projet d'extension des consignes de tri et d'optimisation de la collecte ainsi qu'à signer le contrat de financement avec CITEO.

### **Article 2**

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Article final**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La présente délibération prendra effet à compter du 10 février 2022.

**Fait à Saint-Léon, le 11 février 2022**

Pour copie certifiée conforme.



**Le Président,**

**Jean-François AUBY**